RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS CONSULAIRES DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

PROCÈS-VERBAL

DU RECENSEMENT GÈNÈRAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

L'an deux mille seize, le 7 novembre, à 16 heures,

Vu:

- 1. le code électoral;
- 2. le code de commerce;
- 3. l'arrêté ministériel du 13 juillet 2016 portant convocation des électeurs pour l'élection des délégués consulaires ;
- 4. l'arrêté préfectoral n° 75-2016-04-19-004 du 19 avril 2016 fixant le nombre et la répartition des délégués consulaires des tribunaux de commerce de Paris, Versailles, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise dans le cadre des élections de 2016 ;
- 5. l'arrêté préfectoral n° 75-2016-09-29-10 du 29 septembre 2016 fixant la liste des candidats à l'élection des délégués consulaires des tribunaux de commerce de Paris, Versailles, Nanterre, Bobigny, Créteil et Pontoise dans le cadre des élections de 2016;
- 6. la circulaire du garde des sceaux, ministre de la justice nº JUSB161634C du 11 août 2016;
- 7. les listes d'émargement;
- 8. l'état des candidatures régulièrement enregistrées ;
- 9. l'état récapitulatif des plis reçus à la préfecture.

L'ensemble de ces documents a été mis à la disposition des membres de la Commission.

La Commission d'organisation des élections composée de :

- Madame Virginie FRANÇOIS, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris, représentant le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, présidente de la Commission;
- Monsieur Léo CHAUSSABEL, adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;
- Monsieur Michel HÉMONNOT, juge au tribunal de commerce de Paris, représentant le président de cette iuridiction, absent, excusé;
- Monsieur Pierre DESCHAMPS, membre de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Îlede-France, absent, excusé ;
- Monsieur Laurent ISSERTE, cadre à La Poste, pour ce qui concerne les seules attributions définies au 2° et 3° de l'article R.713-14 du code de commerce ;
- Monsieur Philippe DO NGOC, responsable des opérations électorales à la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France, représentant le directeur général de cette même chambre, secrétaire de la commission pour l'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France, des chambres de commerce et d'industrie départementales d'Île-de-France, et des délégués consulaires;
- Monsieur Dieudonné MPOUKI-MOUSSOUKI, greffier associé du tribunal de commerce de Paris, secrétaire de la commission pour l'élection des délégués consulaires , absent, excusé ;
- Monsieur Thomas DENFER, greffier associé du tribunal de commerce de Paris, secrétaire de la commission pour l'élection des délégués consulaires.

Celt Q. BU

S'est réunie conformément aux dispositions des articles R.713-51 à R.713-53 du code de commerce pour procéder au recensement des votes du scrutin se déroulant du 20 octobre au 2 novembre 2016 en vue de désigner les délégués consulaires du tribunal de commerce de Bobigny.

Pour chaque catégorie et le cas échéant, sous-catégorie professionnelle, la Commission :

- a comptabilisé et conservé les plis non distribués revenus en préfecture (cf. bordereau de réception des enveloppes d'acheminement des votes);
- a vérifié que le nombre de plis électoraux remis était équivalent à celui porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture. Lorsqu'une différence est constatée, mention en est faite au présent procès-verbal;
- a écarté les enveloppes d'acheminement des votes non-conformes et a mentionné sur chacune le motif de rejet. Les enveloppes écartées sont annexées au procès-verbal;
- a introduit chaque enveloppe de vote dans l'urne correspondante, après l'émargement en face du nom de chaque électeur ;
- a fait procéder au dépouillement des votes par les scrutateurs, dans les conditions prévues aux articles 65 (deuxième et troisième alinéas) et 66 du code électoral.

Les bulletins non retenus dans le résultat et les enveloppes non réglementaires sont annexés au procès-verbal, le motif de rejet, paraphé par les membres de la COE, est mentionné sur chaque document écarté.

Le résultat est consigné, par catégorie et le cas échéant par sous-catégorie, dans les tableaux suivants.

acVFR. -61

CATEGORIE : COMMERCE et SOUS-CATEGORIE : DE 0 À 9 SALARIÉS

1 – EXAMEN DE LA VALIDITE DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	318
В	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique)	26
C	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [= (A-B)]	292

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	292
E	Blancs et nuls	44
dont	Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	3
dont	 Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie 	0
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître[cf. 6]	26
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	3
dont	5. Bulletins écrits sur papier de couleur	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	10
dont	7. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	
dont	8. Bulletins désignant une personne qui n'est pas candidate	
dont	9. Enveloppes de retour de correspondance vides	
dont	10. Bulletins blancs et enveloppes de scrutin vides	2
F	Suffrages exprimés [=(D-E)]:	248

CUP Q. LI

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
DOS SANTOS	Corinne	233
DOUTRELANT	Luc	229
JARDIN	Didier	234
GILBERT DIJOS	Catherine	235
MOUFFLET	Nicholas	229

4- PROCLAMATION DES ELUS

Rappel : nombre de sièges (arrêté	visé au 4)	14
NOM	Prénom	
GILBERT DIJOS	Catherine	
JARDIN	Didier	
DOS SANTOS	Corinne	
DOUTRELANT	Luc	
MOUFFLET	Nicholas	

CON B. - B

CATEGORIE : COMMERCE et SOUS- CATEGORIE* : DE 10 SALARIÉS ET PLUS

1 - EXAMEN DE LA VALIDITE DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	42
В	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique)	5
C	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [= (A-B)]	37

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	37
E	Blancs et nuls	3
dont	Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	2
dont	 Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie 	
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître[cf. 6]	
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	
dont	5. Bulletins écrits sur papier de couleur	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	1
dont	7. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	
dont	8. Bulletins désignant une personne qui n'est pas candidate	
dont	9. Enveloppes de retour de correspondance vides	
dont	10. Bulletins blancs et enveloppes de scrutin vides	
F	Suffrages exprimés [=(D-E)] :	34

COUP Q. LI

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
LICHENTIN	Fabienne	34
HADDAD	Carole	34

4- PROCLAMATION DES ELUS

DÉLÉGUÉS CO	NSULAIRES		
Rappel : nombre de sièges (arrêi	té visé au 4)	9	
NOM	Prénom		
LICHENTIN	Fabienne		
HADDAD	Carole	Carole	

CATEGORIE : INDUSTRIE et SOUS- CATEGORIE* : DE 0 À 49 SALARIÉS

1 – EXAMEN DE LA VALIDITE DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	215
В	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique)	15
C	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [= (A-B)]	200

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	200
E	Blancs et nuls	27
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	2
dont	 Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie 	
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître[cf. 6]	4
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	7
dont	5. Bulletins écrits sur papier de couleur	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	9
dont	7. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	
dont	8. Bulletins désignant une personne qui n'est pas candidate	
dont	9. Enveloppes de retour de correspondance vides	
dont	10. Bulletins blancs et enveloppes de scrutin vides	5
F	Suffrages exprimés [=(D-E)] :	173

LCVF Q.

LI

7

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
BOUCHET	Patricia	167
THIERY	Joël	164
DURAND	Fabrice	163
DURAND	Marie-Christine	165
BOURIMECH	Younes	161

4- PROCLAMATION DES ELUS

	GUÉS CONSULAIRES		
Rappel : nombre de si	èges (arrêté visé au 4)	10	
NOM Préno		om	
BOUCHET	Patricia		
DURAND	Marie-Christine		
THIERY	Joël		
DURAND	Fabrice		
BOURIMECH	Younes		

COUP R. Li

CATEGORIE : INDUSTRIE et SOUS- CATEGORIE* : DE 50 SALARIÉS ET PLUS

1 – EXAMEN DE LA VALIDITE DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	14
В	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique)	1
C	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [= (A-B)]	13

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	13
E	Blancs et nuls	1
dont	1. Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	1
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître[cf. 6]	
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	
dont	5. Bulletins écrits sur papier de couleur	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	
dont	7. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	
dont	8. Bulletins désignant une personne qui n'est pas candidate	
dont	9. Enveloppes de retour de correspondance vides	
dont	10. Bulletins blancs et enveloppes de scrutin vides	
F	Suffrages exprimés [=(D-E)]:	12

CCVF B.

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
FANARTZIS	Philippe	12
BERNET	Valérie	12

4- PROCLAMATION DES ELUS

DÉLÉGUÉS CONSULAIRES			
Rappel : nombre de si	5		
NOM Prén		nom	
ANARTZIS Philippe			
BERNET	Valérie		
		1.1101.111.8811-	

WIF R. Li

CATEGORIE: SERVICES et SOUS- CATEGORIE* : DE 0 à 9

1 – EXAMEN DE LA VALIDITE DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	474
В	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique)	32
C	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [= (A-B)]	442

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	442
E	Blancs et nuls	60
dont	Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	6
dont	2. Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie	0
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître[cf. 6]	18
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	5
dont	5. Bulletins écrits sur papier de couleur	0
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	17
dont	7. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	0
dont	8. Bulletins désignant une personne qui n'est pas candidate	1
dont	9. Enveloppes de retour de correspondance vides	1
dont	10. Bulletins blancs et enveloppes de scrutin vides	12
F	Suffrages exprimés [=(D-E)] :	382

cert Q. Li

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
BLACHIER	Jean-Lou	361
BINQUET	Karine	367
DELAFORTERIE	Catherine	364
IZER	Philippe	364
GUETRELLE	Cyrille	367
NABET	David	370

4- PROCLAMATION DES ELUS

NOM Prénom NABET David BINQUET Karine GUETRELLE Cyrille DELAFORTERIE Catherine IZER Philippe BLACHIER Jean-Lou	Rappel : nombre de sièges (arrêté	visé au 4)	19
BINQUET Karine GUETRELLE Cyrille DELAFORTERIE Catherine IZER Philippe	NOM	Prénom	
GUETRELLE Cyrille DELAFORTERIE Catherine IZER Philippe	NABET	David	
DELAFORTERIE Catherine IZER Philippe	BINQUET	Karine	
IZER Philippe	GUETRELLE	Cyrille	
	DELAFORTERIE	Catherine	
BLACHIER Jean-Lou	IZER	Philippe	
DELCHIER.	BLACHIER	Jean-Lou	

LCVF Q. -60 12

CATEGORIE : SERVICES et SOUS- CATEGORIE* : DE 10 SALARIÉS ET PLUS

1 – EXAMEN DE LA VALIDITE DES PLIS

A	Nombre d'enveloppes d'acheminement des votes porté sur l'état récapitulatif dressé par la préfecture (plis reçus)	108
В	Nombre d'enveloppes d'acheminement écartées (exemples de motifs justifiant la mise à l'écart : enveloppe non conforme, pli posté hors délais, vote déjà exprimé par voie électronique)	2
С	Nombre d'émargements pour le vote par correspondance (plis valables) [= (A-B)]	106

2 – DÉPOUILLEMENT DES VOTES

D	Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	106
E	Blancs et nuls	13
dont	Bulletins présentés sous une forme autre que celle qui a été validée par la commission d'organisation des élections	2
dont	 Bulletins comportant un nombre de candidats supérieur à celui des sièges à pourvoir dans la catégorie ou la sous-catégorie 	
dont	3. Bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel les votants se sont fait connaître[cf. 6]	1
dont	4. Bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires	1
dont	5. Bulletins écrits sur papier de couleur	
dont	6. Enveloppes et bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance	6
dont	7. Enveloppes et bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour les tiers	
dont	8. Bulletins désignant une personne qui n'est pas candidate	1
dont	9. Enveloppes de retour de correspondance vides	
dont	10. Bulletins blancs et enveloppes de scrutin vides	2
F	Suffrages exprimés [=(D-E)] :	93

COSF A. LI 13

NOM	Prénom	Nombre de suffrages obtenus
DUBRAC	Danielle	92
HUVER	Benoît	90
DOUARCHE	Arnaud	92
CALVAYRAC	Maria	92
JOCELYN	Jacques	90

4- PROCLAMATION DES ELUS

DÉLÉGUÉS CON	SULAIRES	
Rappel : nombre de sièges (arrêté	visé au 4)	16
NOM	Prénom	
DUBRAC	Danielle	
DOUARCHE	Arnaud	
CALVAYRAC	Maria	
HUVER	Benoît	
JOCELYN	Jacques	

LIF R. Li

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL

Après proclamation des résultats, les différentes pièces qui ont servi au recensement des votes ont été ciannexées.

,	, ,		•
TATACTORIO	A TOWNSON A Y	THE CHARGE PARTY	CONTRACTOR
1101 1811 188	I SKINK KAI	RX III I A	
			COMMISSION ¹

OBSERVATIONS/RÉCLAMATIONS GÉNÉRALES

Fait à Paris le 10 novembre 2016 à 15 heures 30.

Une copie du procès-verbal et de ses annexes est transmise sans délai :

- au préfet de département du siège de la chambre, accompagné des listes d'émargement ;
- au ministre de la justice;
- au ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Les membres de la Commission d'organisation des élections :

Le Président,

Virginie FRANÇOIS

L'adjoint au chef du bureau des élections, du mécénat Le représentant du président du tribunal de commerce et de la réglementation économique à la préfecture de

de Paris,

région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

Léo CHAUSSABEL

Michel HÉMONNOT

Exemple : le nombre de plis « relevant de l'élection » mais n'ayant pu être attribués à un scrutin (...)

Le représentant de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France,

Le représentant du directeur de la Poste courrier de Paris

Laurent ISSERTE

Pierre DESCHAMPS

Les secrétaires,

Philippe DO NGOC

Dieudonné MPOUKI-MOUSSOUKI

Thomas DENFER